

Artistes de haut niveau : le département GEA Poitiers permet aux « artistes de haut niveau » de bénéficier d'un contrat d'aménagement du temps. Ce contrat est conditionné :

- à l'attestation de diplôme de conservatoire (CNR ou CRR) de type DEM, CEPI ou premier prix ;
- à des engagements attestant de la réalité de l'implication artistique (temps de répétition nécessaire, inscription dans un ensemble orchestral de haut niveau, représentations programmées).